

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 22 mai 2026
N° de dossier.: 115858.00016

Marie-Pierre Boudreau
Direct +1 514 397 5120
mboudreau@fasken.com

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Dossier : R-4320-2025 Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR

Chère consœur,

Par la présente, l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (l'« **AQPER** ») dépose sa demande de paiement de frais dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

L'AQPER soumet que son intervention a été utile et pertinente aux délibérations de la Régie. Sa preuve d'expertise a notamment permis d'actualiser les données déposées en 2022 relativement aux coûts de production du GSR québécois à la lumière d'un contexte réglementaire et économique évolutif, notamment en raison des modifications apportées aux mécanismes d'aide financière applicables à la filière. Cette mise à jour factuelle et technique a contribué à bonifier le dossier soumis à la Régie et à appuyer sa réflexion sur les acquis et l'avenir du GSR au Québec.

L'AQPER souhaite préciser que le budget prévisionnel déposé au dossier le 19 janvier 2026 (C-AQPER-002) reposait sur l'hypothèse de quatre (4) jours d'audience, alors que sept (7) jours se sont finalement avérés nécessaires. En outre, la scission des enjeux en trois sujets et la tenue de deux audiences distinctes ont eu pour effet d'accroître sensiblement le travail de préparation, de coordination et de représentation requis.

Par ailleurs, contrairement à ce qui était prévu au budget prévisionnel, le statut de Mme Ghita Bennani et de M. Luis Calzado a été révisé. Conformément aux définitions du Guide de paiement des frais 2020, leurs interventions dans le présent dossier correspondent davantage à des tâches d'analyse qu'à des tâches de coordination. Cette requalification vise donc à refléter fidèlement la nature réelle du travail accompli et à assurer une présentation exacte et transparente des frais réclamés.



FASKEN

En ce qui concerne les honoraires de notre témoin expert, M. Gérard Mounier, le dépassement du budget s'explique d'abord par l'élargissement de la portée de l'étude, afin de recueillir un plus grand nombre de données et de produire une analyse plus complète et plus représentative du marché visé. Il s'explique également par une complexité d'analyse plus importante qu'anticipé, attribuable à la qualité inégale des modèles transmis, ce qui a nécessité des échanges additionnels avec certains promoteurs pour en comprendre les paramètres. De plus, dans certains cas, les simulations de sensibilité n'ont pas pu être produites par les promoteurs eux-mêmes, de sorte que M. Mounier a dû les réaliser afin d'assurer la fiabilité et la comparabilité des résultats présentés à la Régie.

Dans ces circonstances, l'AQPER soumet que sa participation a apporté une contribution réelle et utile aux délibérations de la Régie et que les frais réclamés satisfont aux critères d'utilité, de nécessité et de caractère raisonnable applicables aux demandes de paiement de frais des intervenants.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Marie-Pierre Boudreau

MB/dd

p. j.